



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1147-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1147-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1147 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a attesté de la validité de ce règlement le 31 octobre 2023.
3. Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023 par la publication d'un avis de la ministre des Affaires municipales à cet effet dans la Gazette officielle du Québec.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 17 janvier 2024.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@mascouche.ca